

PROCES-VERBAL

de la séance du 31 mai 2021, 19h00,
à l'Aula du Collège du Clos (3^{ème} étage), Vevey

Président :	M. Luccarini	Yvan
Présent-e-s :	M. Bonafonte	Bruno
	M. Casellini	Olivier
	M. Dragone	Umberto (jusqu'à 20h15)
	Mme Fawer	Manon
	Mme Ferrari	Patricia
	Mme Focking	Delphine
	Mme Fretz	Zabou
	M. Jouhaud	Pierre-Olivier
	M. Kamba	Lutete Jean
	Mme Murisier	Marie
	Mme Ramu	Agnieszka
	Mme Rentsch	Dora
	Mme Rivier	Delphine
	Mme Rufenacht	Nathalie
	Mme Schaeli	Ochelio
	Mme Simonin	Anne-Francine (jusqu'à 21h00)
	Mme Trolliet	Stéphanie
	M. Waser	Jonathan
Excusé-e-s :	Mme Rusterholz	Danielle
	M. Stergiou	Grégory
Invité-e-s :	Mme Vibert	Michèle
Absent-e-s :	Mme Toumi	Béatrice

Ordre du jour

1. Liste de présence
2. Présence de Mme Vibert, responsable régionale des PPLS
3. Validation de l'ordre du jour
4. Validation du procès-verbal de la séance du 29 mars 2021
5. Information du Président
 - 5.1. Retour sur les rencontres avec les conseils des élèves
 - 5.2. Renouvellement des membres, législature 2021-2026
6. Informations du quart professionnel
 - 6.1. Etablissement primaire (EP)
 - 6.1.1. Point de situation sur la rentrée 21-22
 - 6.1.2. Fête des écoles, juin 2021
 - 6.2. Etablissement primaire et secondaire (EPS)
 - 6.2.1. Retour sur les ECR 8P
 - 6.2.2. Promotions – état des lieux au 31.05.21
 - 6.2.3. « Grandir en Paix » Retour sur la formation

7. Informations de la DJEFS
 - 7.1. Ecole à la montagne « La Cheneau »
 - 7.2. Prévention dans les quartiers
 - 7.3. Sport scolaire facultatif
 - 7.4. Permanences vacances UAP et camps jeunesse
 - 7.5. Projet Quarto
 8. Informations du quart parents
 - 8.1. Souhait pour l'EPS d'une liste de classe pour les parents volontaires
 - 8.2. Tenue et modalités de la fête des écoles 2021
 - 8.3. Succession à la direction de l'EPS
 - 8.4. Jumelages de Vevey et échanges linguistiques dans le cadre scolaire
 - 8.5. Violence chez les jeunes : état des lieux à Vevey, actions de prévention et de communication impliquant la commune
 9. Informations du quart politique
 10. Informations du quart société civile
 11. Divers et propositions individuelles
-

M. Luccarini, Président, ouvre la séance. Il souhaite la bienvenue à Mme Vibert, invitée en qualité de responsable régionale des PPLS, et à M. Bonafonte qui remplace M. Méry en qualité de représentant de La Fourchouette (quart société civile). Il annonce également que Mme Toumi sera absente.

1. Liste de présence

La liste de présence est mise en circulation pour signature.

2. Présence de Mme Vibert, responsable régionale des PPLS

Mme Vibert précise que la seule question qui lui est parvenue à ce jour concerne la liste d'attente pour avoir une prestation PPLS. Elle répond qu'à Vevey, en ce qui concerne les prestations psychologiques, il n'y a pas d'attente. Les demandes sont traitées au fur et à mesure. Concernant la psychomotricité, il y a, à ce jour, 2 mois d'attente pour un entretien et environ 6 mois d'attente pour un suivi. Pour la logopédie, il y a environ 4 mois d'attente pour un bilan et un peu plus de 6 mois pour un suivi. Ceci est valable pour la majorité des collègues veveysans.

Elle donne quelques précisions concernant le processus du traitement des demandes afin d'écourter le temps d'attente en précisant qu'elle a bien conscience de l'inconfort généré tant pour le parent que pour l'enseignant lorsque les délais sont longs. Lorsqu'une demande est formulée, une évaluation est mise en place par le spécialiste concerné, logopédiste, psychologue, etc. Cette évaluation consiste à prendre contact par téléphone, en principe dans un délai de 10 jours. Ceci a pour but de déterminer la pertinence de la demande. Elle cite l'exemple d'un parent qui appelle pour un traitement logopédique. Lors de ce premier échange téléphonique, la logopédiste se rend compte qu'avant la mise en place du traitement logopédique, un suivi psychologique est nécessaire afin de comprendre le fonctionnement global de l'enfant. Dans un premier temps, les demandes sont donc analysées afin de connaître les aides qui sont déjà en cours. Il s'agit de ne pas cumuler trop d'aides simultanément, ce qui serait quasi maltraitant pour l'enfant qui ne peut investir de nombreuses thérapies en parallèle. En particulier pour la logopédie, il s'agit d'évaluer si le traitement est réellement indispensable ou si des mesures préventives telles que des pistes pour les parents ainsi que pour les enseignants seraient déjà suffisantes.

Ensuite, selon le type de demande, le PPLS va prioriser les demandes. Elle cite l'exemple d'un enfant qui vit une situation particulièrement traumatique actuellement. Il sera prioritaire par rapport à d'autres.

Le PPLS a des critères de priorisation selon la souffrance, selon l'impact sur la scolarité et selon la situation globale. Après analyse, le PPLS confirme la demande si elle est légitime et choisit qui va entrer en matière. Pour la logopédie, toutes les demandes passent par son secrétariat. Le PPLS décide ensuite si le traitement sera fait par une logopédiste dans le milieu scolaire ou dans le milieu privé.

Dès août 2021, il existera une convention signée avec les logopédistes en privé à qui le PPLS attribuera des situations selon les disponibilités, les spécialisations et en ayant une vue globale de l'ensemble des logopédistes indépendantes. Ceci permettra de définir les places rapidement disponibles. Ce n'était pas le cas jusqu'à présent et beaucoup de parents devaient faire de nombreux appels pour trouver une logopédiste. C'est d'autant plus difficile pour certains parents qui ne parlent pas le français aisément. Donc à partir d'août, le PPLS aura une meilleure visibilité, ce qui lui permettra de donner peut-être deux noms de professionnels aux parents au lieu d'une liste de trente noms qui représente un peu le « parcours du combattant ». Les spécialisations nécessaires seront également prises en compte afin d'orienter les parents.

Dans le cadre du concept 360°, la volonté est d'offrir des prestations préventives ou des prestations indirectes, ce qui n'était pas fait par le passé. Avant de se lancer dans un suivi régulier, la situation sera examinée afin de déterminer ce qui peut être fait en amont. Il en découlera une consultation avec les enseignants pour examiner ce qui peut être fait en classe ou une consultation avec les parents pour définir ce qui pourrait être fait à la maison pour aider l'enfant car il est vrai que pour certains troubles légers logopédiques, les parents qui vivent au quotidien avec leur enfant peuvent être plus aidants qu'un logopédiste une fois par semaine.

A Vevey, le PPLS voit 20,6% des élèves ce qui est un peu en dessous de la moyenne régionale qui s'élève à 22,3%. Il s'agit majoritairement d'élèves du primaire. C'est donc une bonne nouvelle et signifie probablement que le travail qui est fait dans les petites classes porte ses fruits.

Après cette présentation du fonctionnement du service PPLS, Mme Vibert invite les membres du CETV à lui poser des questions. M. Waser qui est à l'origine de la demande de présentation du PPLS remercie Mme Vibert. Il souhaite savoir quel est le nombre de postes au sein du PPLS car il avait entendu que certains pourcentages n'avaient pas été remplacés. Mme Vibert répond qu'en effet il y a eu un moment difficile où plusieurs collaborateurs étaient en arrêt maladie pour accident et surmenage, 2 logopédistes et 1 psychomotricien. Il était donc difficile de les remplacer rapidement. Par ailleurs, trouver quelqu'un pour un traitement de quelques semaines ne fait pas vraiment sens dans ce contexte. La situation a duré plus longtemps que prévu et Mme Vibert a donc décidé de remplacer les collaborateurs absents. Elle remercie le CETV pour sa lettre qui démontre sa préoccupation et son intérêt pour le PPLS. Elle espère que les mesures prises seront suffisantes pour donner satisfaction aux personnes concernées. Il y a quelques congés-maternité prévus prochainement mais le PPLS n'a pas perdu de postes.

M. Jouhaud souhaite obtenir des précisions concernant les délais évoqués précédemment par Mme Vibert. Ces retards sont-ils dus au sous-effectif temporaire précité ou sont-ils liés à un manque de postes de travail. Mme Vibert précise que Vevey est gâtée en termes de prorata « élève/poste de travail PPLS ». En 2005, le Canton avait fixé un quota de 2,5 postes pour 1'000 élèves, 3 professions confondues. Actuellement, il y a plusieurs régions dans le canton qui sont à 2,1 postes/1'000 élèves, pour la Riviera c'est 2,7 postes/1'000 élèves et à Vevey en particulier, il y a 3 postes/1'000 élèves. Ceci est peut-être dû au fait que la population a besoin de plus d'aide.

Mme Vibert suppose qu'une des raisons du surmenage de ses collaborateurs était le fait qu'on ne pouvait répondre rapidement aux demandes et que, par conséquent, celles-ci s'accumulaient. Elle précise également qu'en ce qui concerne la psychomotricité une prise en charge en privé signifie que les parents doivent payer de leur poche. C'est donc plus délicat que pour la psychologie dont les séances en privé auprès d'un pédopsychiatre ou auprès d'une psychologue travaillant en délégation peuvent être remboursées. Pour la logopédie, c'est un peu particulier car c'est la profession où il y a le plus de force mais les demandes ont explosé sur le plan cantonal. Cela est probablement dû à une meilleure sensibilisation des enseignants car il est rare que les élèves signalés n'aient pas besoin de logopédie. Selon elle « le maillage du filet est de plus en plus serré ». Actuellement, il y a 127 enfants suivis par des logopédistes en milieu scolaire et 170 enfants suivis dans le privé.

Mme Simonin fait part de son expérience concernant le refus de la part de certains parents d'entreprendre les démarches pour la prise en charge en logopédie de l'un de ses élèves. Cette situation peut rapidement engendrer des retards dans les acquisitions et par la suite du retard dans le secondaire. Elle souhaiterait donc savoir si, avec l'appui du PPLS, l'enseignant peut sensibiliser des parents.

Mme Vibert répond que le PPLS travaille avec l'accord des parents afin d'éviter que l'enfant se sente tiraillé entre l'avis des parents et celui de l'enseignant. Dans ce cas précis, le PPLS donnera plutôt des pistes à l'enseignant sur ce qui peut être fait en classe. Elle cite l'exemple d'un refus de traitement psychologique, le PPLS essaiera de voir avec les parents s'ils seraient d'accord d'entrer en matière avec un autre professionnel. Ce qui est primordial, c'est la reconnaissance de la souffrance de l'enfant. Pour ce qui est des adolescents, le PPLS travaille avec ceux qui en font la demande sans forcément passer par les parents. Une autre alternative est le travail en classe, cela se fait régulièrement en COES¹. Le pédiatre peut également jouer un rôle important pour sensibiliser les parents.

La question est posée concernant l'impact de la pandémie sur les élèves d'un point de vue psychologique. Mme Vibert répond que c'est très différent d'une entité à l'autre et dépend du milieu psychosocial. C'est évidemment beaucoup plus difficile pour les enfants ou les adolescents qui sont restés dans un milieu fermé avec très peu de contacts avec les camarades ou les enseignants. Ce sont des élèves qui ne vont pas bien. Outre le climat anxiogène, plusieurs élèves ont dû faire face à des deuils. Les demandes en psychologie ont par conséquent explosé. Elle relève également la difficulté à mettre en place des séances de consultation à distance qui nécessitent un ordinateur et la possibilité de s'isoler dans le logement.

M. Luccarini remercie Mme Vibert. Cette dernière précise qu'elle se tient à disposition pour répondre à des questions des membres du CETV ultérieurement.

3. Validation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est validé sans modification.

4. Validation du procès-verbal de la séance du 29 mars 2021

Le procès-verbal précédent est accepté avec les remarques suivantes :

- Page 3, au point 4 : Mme Focking a un doute sur la phrase « *Certains adultes, très peu, ont vu dans ce projet au départ une lutte contre le féminisme, alors...* ». Mme Fawer propose que Mme Rullier soit consultée pour qu'elle confirme ou corrige la phrase qu'elle a prononcée.
Après vérification auprès de l'intéressée, la phrase sera donc modifiée comme suit : « *Certains adultes, très peu, ont d'abord cru qu'il s'agissait d'un combat féministe. Or, le projet s'inscrivait dans une dynamique pédagogique plus large et non-militante : la place des uns et des autres, le bien vivre ensemble...* ».
- Page 8, au point 6.3.4 : il faut lire « *projet qui avait été gelé en 2019...* » au lieu de congelé.
- Page 10, au point 7.2.2 : Mme Focking propose que l'on modifie la phrase « *Mme Focking demande si les adresses des 5-6P peuvent être utilisées en 7-8P.* » par « *Mme Focking indique que les accès sont inchangés au secondaire, identifiant et mot de passe identiques en primaire et en secondaire.* ».

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec les modifications précitées.

5. Information du Président

5.1. Retour sur les rencontres avec les conseils des élèves

Une délégation du CETV composée de M. Luccarini, Président du CETV, de Mme Schaeli du quart Parents, de M. Waser du quart société civile, de M. Casellini du quart politique ainsi que des directrices et enseignantes des établissements où ils se sont rendus, a rencontré les représentants des conseils des élèves. M. Luccarini précise que ces élèves avaient beaucoup travaillé. Ils avaient de nombreuses demandes à adresser, étaient très motivés et particulièrement ouverts au dialogue. Ces échanges ont été très intéressants et ont permis de connaître les préoccupations en fonction des âges. Il indique que jusqu'à la 8P, les préoccupations concernent plutôt l'extérieur de l'école, le préau, les jeux, la nature, etc.

¹ Classes officielles d'enseignement spécialisé

Pour les 9-11S les questions concernent plus le bâtiment, la cafétéria, la praticité de certaines choses mais moins l'extérieur. M. Luccarini a trouvé très intéressant de se rendre dans les établissements car cela a permis aux élèves de montrer des choses sur place, il suggère que cette façon de faire perdure indépendamment de la situation sanitaire.

Mme Schaeli résume la rencontre avec les élèves de la Veveyse dans leur préau. Des poubelles de tri sont souhaitées. Les élèves ont demandé s'il était possible d'organiser un troc des livres et des jouets. Eventuellement la mise à disposition d'une armoire ouverte dans un endroit accessible à tous. Les élèves sont assez ouverts sur le mode qui pourrait être mis en place pour ces échanges. Eventuellement un petit marché en dehors des heures de cours.

Pour la plupart des établissements, les élèves ont demandé un nouvel aménagement des préaux. Il s'agit de dessiner ou redessiner les lignes, améliorer les couverts, certains sont abîmés, d'autres sont trop petits. En ce qui concerne le collège des Crossets quelques bancs et quelques arbres supplémentaires sont souhaités.

Au collège de la Part-Dieu, la demande concerne le remplacement du gravier par du goudron, le gravier est semble-t-il pointu et les élèves se blessent facilement. Apparemment cet aménagement est provisoire et le goudronnage de cette petite superficie est déjà prévu. Une requête a été faite concernant la suppression d'une partie des supports pour vélos et trottinettes.

Au collège du Clos, des bancs supplémentaires dans les vestiaires sont souhaités. A la Veveyse, des supports supplémentaires pour trottinettes et vélos sont demandés. Dans la plupart des collèges des supports adaptés aux trottinettes électriques seraient appréciés. Les élèves se sont portés volontaires concernant les dessins dans la cour. Par le passé, les jeunes élèves ont réalisés ces aménagements sous la supervision des élèves plus âgés et des enseignants.

Une demande commune à l'ensemble des établissements concerne la mise à disposition de temps durant les cours, une journée ou une demi-journée, pour le nettoyage de leur ville. Mme Fawer précise qu'un projet dans ce sens est en cours. Le projet est prêt mais le financement doit encore être approuvé. Une collaboration avec Summit Foundation est suggérée. Mme Fawer confirme que c'est déjà le cas. Une piste concernant la participation bénévole des parents pour l'encadrement est évoquée. Mme Fawer mentionne que la prochaine édition d'Urban Plogging va prochainement être organisée un samedi ou un dimanche. Il s'agit d'une opération sportive et ludique de ramassage des déchets sous forme de course à pied à travers la ville.

M. Dragone mentionne qu'il y a déjà eu des poubelles à tri dans les collèges et que celles-ci ont été enlevées en raison de moucheron. Par ailleurs, les préaux sont fréquentés par de nombreux jeunes durant le week-end qui n'ont pas vraiment le souci du tri sélectif. Même la poubelle Pet à l'intérieur ne contient pas uniquement du Pet. L'idée d'un chariot avec poubelle de tri, installé uniquement durant le temps scolaire, est émise. Cela représente un travail supplémentaire pour le personnel communal et doit être évalué. L'idée de projets pédagogiques en lien avec la propreté est intéressante.

Un projet de financement de poubelles à tri est actuellement soumis au Conseil communal.

M. Waser résume la rencontre avec les élèves de 7-8P du collège des Galeries du Rivage. Les mêmes sujets ont été abordés. A savoir, les préaux trop bétonnés, les nettoyages, les espaces de jeux insuffisants, l'installation de bancs dans la cour, certaines chaises sont signalées comme inconfortables. Mme Fawer vérifiera qu'il s'agit bien de l'ancien modèle et non du nouveau. Les élèves ont également signalé que la cour est parfois sale et collante en début de semaine lorsque les Galeries sont utilisées durant le week-end. Ils subissent aussi des odeurs d'alcool et d'urine le lundi matin. L'utilisation du Jardin du Rivage durant la récréation n'est pas claire. Plusieurs fenêtres sont cassées, elles ne s'ouvrent qu'en imposte et ne permettent pas une aération optimale, les bornes Wi-Fi scolaires sont efficaces à l'ouest mais beaucoup moins l'est du bâtiment. Concernant les urinoirs dans les toilettes des garçons, les chasses sont trop fortes, elles éclaboussent. Il faut revoir le réglage.

Les élèves souhaiteraient une réinstallation de la fontaine. M. Dragone précise qu'elle a été mise par terre à trois reprises. Dès lors afin d'éviter une inondation, la fontaine a été retirée. L'eau a été testée, bien qu'un peu brunâtre, l'eau est potable. Mme Schaeli demande si une alternative est envisageable. La solution est bien évidemment la rénovation complète du collège.

Au collège de l'Aviron, la pose d'un filet pour éviter que le ballon arrive dans la cour de l'immeuble voisin a été demandée. Mme Fawer indique que ce collège va être réaffecté en UAP sous peu. Les élèves sont reconnaissants de la pose de miroirs dans les toilettes, cependant ils ont été placés trop hauts. Par conséquent, il faut prévoir de les baisser. Toujours à l'Aviron sud côté lac, le parking à trottinettes est dessoudé du sol. Si l'on soulève le montant, les trottinettes peuvent être volées bien que cadenassées. Cela arrive fréquemment. Une solution sera recherchée. Un abri pour la pluie est souhaité, à évaluer en fonction de la réaffectation des locaux.

Au collège du Clos, la demande concerne également l'installation de bancs dans le préau. Les stores sont inefficaces et laissent passer trop de lumière, c'est dérangement lors de projection avec le beamer. L'abri dans la cour a une fuite. Il y a également un intérêt pour l'installation de poubelles fermées et à tri pour éviter que les corneilles ne les vident.

Mme Fawer propose qu'une analyse des besoins soit faite concernant le parcage des trottinettes électriques puisque cela concerne plusieurs établissements.

L'obsolescence de certains ordinateurs est également mentionnée. Mme Fawer indique qu'il faut compter sur une moyenne de 8 ans pour que le canton les remplace. Des problèmes fréquents avec les beamers sont aussi signalés.

Au collège Bleu, la vétusté des salles est relevée, il semblerait également qu'elles soient trop petites car il y a parfois 25 élèves par classe. Les tableaux noirs sont vieux et usés. Les fenêtres ne s'ouvrent également qu'en imposte. Elles sont parfois cassées. Le Wi-Fi est également mauvais. La salle informatique mobile n'est pas idéale. Une utilisation inégale des ordinateurs et des beamers est signalée, certains enseignants les prennent beaucoup plus souvent que d'autres. L'installation d'un distributeur de serviettes hygiéniques dans les toilettes filles serait appréciée. Actuellement, les élèves peuvent les demander à l'infirmière ou à la salle des maîtres. Ce qui n'est pas pratique. Les mardis et les jeudis, il n'y a qu'une heure de pause, cela pose problème car il y a peu d'emplacements pour manger. Il manque un coin pique-nique pour les élèves qui ne mangent pas à la cantine. Les élèves proposent de mettre des tables au bas des escaliers et de les plier après utilisation. Actuellement, ils se rendent dans la salle de théâtre qui contient du matériel de régie, ce n'est donc pas idéal. Les élèves remercient pour la pose de casiers mais déplorent le manque de sécurité ; il est rappelé que les élèves doivent prendre des cadenas un peu plus épais pour résoudre ce point et que cela leur a été indiqué. Dans la salle de gym du collège de Kratzer, il faut réparer un banc. M. Dragone suggère l'installation de bancs avec des pieds beaucoup plus solides.

Les demandes d'installation de bancs dans les préaux surprennent un membre car à priori les récréations sont faites pour bouger. Il est répondu que la pandémie a un peu changé la donne puisque les élèves devaient plus fréquemment manger à l'extérieur d'où l'utilité des bancs. Par ailleurs, actuellement les recommandations aux élèves sont de rester calmes et de ne pas courir partout afin de limiter les risques de propagation du virus. Il remarque également que les demandes sont moins orientées vers la verdure que par le passé.

Il semble qu'une clarification doit être faite avec les enseignants des deux établissements pour savoir quand les élèves ont le droit d'aller dans les espaces verts ou pas. Cela implique qu'il faut accepter que les élèves salissent plus et que cela engendre davantage de travail d'entretien. L'exemple du collège des Galeries où les élèves n'ont pas le droit d'aller dans le parc lorsqu'il pleut à la demande du concierge est relevé. C'est une discussion qui doit être menée avec les concierges.

M. Luccarini souhaite que l'ensemble des demandes des élèves soient consignées dans le tableau de suivi afin que des solutions soient mises en place rapidement, d'autant plus que cela ne nécessite pas forcément des budgets pharaoniques et des procédures compliquées.

Un membre souhaite connaître la marge de manœuvre financière du CETV. Mme Fawer répond que cela dépend des projets déposés par le Conseil d'établissement. A ce jour, le montant disponible porté au budget est de Fr. 2'000.-. Elle précise qu'il pourrait être augmenté en fonction des éventuels projets. Elle invite donc les membres à faire des propositions de projets pour la rentrée et suggère que certaines demandes faites par les élèves lors des rencontres avec les membres du CETV soient financées de manière symbolique sur ce budget. Bien entendu, il ne s'agit pas de tout financer par le CETV, les services ayant des lignes budgétaires ad hoc pour cela.

Mme Simonin suggère qu'un Prix soit attribué à un ou deux élèves de dernière année au titre de représentant des délégués de classe. Cette récompense serait financée sur le budget du CETV. Les montants varieraient entre Fr. 100.- et Fr. 200.-. Ces prix encourageraient des vocations à se présenter parmi les élèves plus âgés. Il y a un échange de point de vue sur le fait de « rémunérer » la fonction de représentant. L'idée d'offrir des bons est également évoquée, bon de cinéma, bon en librairie, etc. M. Luccarini propose de créer une commission pour élaborer une proposition. Il y a également débat pour savoir si cette marque de reconnaissance devrait être étendue aux plus jeunes délégués. Il y a 52 enfants au conseil des délégués donc cela ne peut pas être pour tous. M. Luccarini propose qu'une commission soit constituée. Il est décidé que Mme Simonin adressera rapidement une proposition aux membres pour décision par voie de circulation².

Mme Fretz pose la question du formulaire que les enseignants doivent remplir pour signaler un défaut ou faire une demande de réparation. Elle se demande s'il faut également un formulaire pour le président des délégués qui serait transmis par son biais. Les demandes du conseil des élèves sont de plus en plus pertinentes. Mme Fawer et M. Luccarini sont d'accord mais il est suggéré que toutes les demandes soient centralisées au sein des directions d'établissements.

Mme Fretz revient sur le type de rencontre entre les représentants du CETV et les représentants du Conseil des élèves : la réception des délégués un peu plus formelle à l'hôtel de Ville qui était certainement un peu impressionnante pour les élèves et la rencontre cette année dans les préaux des établissements scolaires en raison de la pandémie. M. Luccarini estime plus constructif de rencontrer les élèves sur leur lieu d'enseignement. Mme Schaeli partage cet avis. Il est rappelé qu'il faut aussi tenir compte du fait que cela prend plus de temps aux membres du CETV. M. Luccarini propose que son successeur décide. Un membre propose d'alterner une rencontre au sein de l'Hôtel de Ville et une rencontre au sein des établissements scolaires, éventuellement en faisant un tournus des établissements.

5.2. Renouvellement des membres, législature 2021-2026

M. Luccarini rappelle que le renouvellement des membres du CETV se fait à chaque nouvelle législature et qu'il interviendra donc le 30 juin 2021.

Pour le quart parent, le renouvellement se fait lors d'une assemblée en septembre ou en octobre. Un membre demande qui convoquera l'assemblée. Mme Fawer répond qu'il y a un modèle de lettre à disposition mais que c'est au quart parent de faire le nécessaire. Mme Fretz souhaite que l'invitation soit dans les documents de la rentrée.

Un membre signale qu'il est toujours compliqué d'organiser des séances en septembre en raison du manque de disponibilité des salles et des nombreuses réunions de parents à la rentrée. Mme Fawer propose qu'une séance soit organisée durant la première quinzaine d'octobre avant les vacances d'automne.

Mme Fawer indique que l'APE Vaud élabore, dans le cadre du projet Quarto, une brochure qui présente les conseils d'Établissements aux parents d'élèves vaudois de manière simple mais complète.

³ Après consultation, les membres ont finalement décidé de ne pas entrer en matière.

Ce document sera accompagné d'un court film d'animation. L'APE Vaud a choisi Vevey parmi 35 communes pilotes pour ce projet.

Mme Fawer doit transmettre à l'APE Vaud, la date de la prochaine élection des représentants des parents. Les établissements communiqueront par la suite cette date aux parents par le biais de l'agenda scolaire avec la brochure éditée par l'APE Vaud.

Mme Fretz indique que par le passé, l'APE Vevey était assez forte et faisait partie de l'APE Riviera. Cela a changé avec la dissolution de l'APE Vevey. Elle précise qu'il est fréquent dans d'autres communes que les membres de l'APE soient également les représentants du quart parents au sein de CEt.

Mme Fawer demande aux membres du quart parents si certains membres souhaitent continuer. Les membres indiquent qu'il est prématuré de répondre.

M. Luccarini interroge les membres du quart société civile afin de savoir si certains membres souhaitent rempiler pour la prochaine législature. M. Bonafonte est candidat.

M. Luccarini indique que ces sont les partis politiques qui délèguent les membres du quart politique.

Concernant le quart professionnel, une membre informe qu'elle ne souhaite pas se représenter en raison d'autres obligations. M. Luccarini demande s'il y a un processus de désignation des représentants. Mme Fretz répond que cela se fait lors de la conférence des maîtres. Mme Toumi devenant doyenne, elle devrait vraisemblablement démissionner. Mme Fretz quitte ses fonctions, elle sera donc remplacée. M. Luccarini demande que la composition du quart professionnel soit communiquée le plus rapidement possible.

6. Informations du quart professionnel

6.1. Etablissement primaire (EP)

Mme Ferrari fait un point de situation pour la rentrée prochaine et précise qu'il y a une baisse des effectifs au primaire de l'ordre de 40 élèves, ce qui représente 2 classes. Il y aura donc 57 classes ordinaires et 2 classes COES. Il y aura également un groupe ressources. Il est difficile d'analyser l'origine des pertes. Il semble qu'en raison de la pandémie plusieurs familles portugaises et italiennes rejoignent leur pays d'origine. Il y a également quelques déménagements dans le Chablais et dans la Veveyse fribourgeoise.

6.1.1. Point de situation sur la rentrée 21-22

Mme Ferrari fournira un bref rapport sur les classes flexibles qui répondent à la demande des élèves et sont très appréciées tant par les enfants que par les parents. Elle précise que pour la prochaine rentrée scolaire, la DJEFS a validé la création de 3 classes flexibles. L'une au collège du Clos et deux à la Veveyse. Ces classes permettent un enseignement différent sur la base du volontariat et qui se fait par atelier contrairement à l'enseignement traditionnel en frontal. Les évaluations sont individualisées. Les élèves qui y sont enclassés le sont de manière aléatoire. Avec 3 classes pour environ 1'000 élèves il y aura probablement beaucoup de déçus.

Cependant, selon certains spécialistes, médecins, etc., ces classes ne sont pas adaptées aux élèves souffrant de TSA³. Cet avis n'est pas forcément partagé par le corps enseignant. La directrice remercie la Commune d'être rentrée en matière concernant ces classes flexibles qui sont vraiment un plus pour Vevey.

Elle rappelle que ces classes ont été créées sur la base de propositions d'enseignants qui se sont formés individuellement, par conviction personnelle, à ce type d'enseignement. Il y a un intérêt de la direction pédagogique à Lausanne pour ces projets. La question est posée concernant les limites à cette forme d'enseignement. Mme Fawer répond que pour l'instant, il ne s'agit que de quelques classes et que la Ville est, dans la mesure du possible, au service des enseignants et des élèves. Elle précise que l'on sent en primaire une émulation autour de ces classes flexibles. Elle s'attend donc à une augmentation des demandes dans ce sens. Cela impliquera du mobilier différent qu'il faudra dès lors prévoir au budget.

³ Trouble du spectre de l'autisme
Ville de Vevey
Conseil d'établissement
p.a. DJEFS – Secteur éducation
Rue du Clos 9, 1800 Vevey

Selon elle, la DJEFS devra faire preuve de flexibilité et de réactivité. La question est posée concernant les tableaux numériques et leur compatibilité avec ces classes flexibles. Il incombera aux enseignants de donner leur point de vue à ce sujet. Cela dépendra aussi du préavis du Conseil communal qui interviendra au mois de juin concernant le financement de ces écrans.

6.1.2. Fête des écoles, juin 2021

Mme Ferrari mentionne qu'en accord avec Mme Fellay il avait été décidé assez rapidement de faire l'impasse sur la fête des écoles traditionnelles. Toutes deux avaient anticipé la situation sanitaire et décidé de faire des animations par bâtiments sans la présence des parents. Chaque enseignant a choisi une animation sur la thématique « Autour de Vevey ». Elle cite l'exemple de la Part-Dieu qui travaille sur le thème « Les Marionnettes en visite à Vevey ». Charmontey et les Moulins ont choisi un projet pédagogique autour de « Charlie Chaplin ». Du côté du Clos, il y a un projet intitulé « Les artistes du Clos », à la Veveysse « Le Clown dans l'école » ou encore la traditionnelle « Fête des oiseaux » au Quai Ansermet. Aux Crossets, il y aura une matinée de décroisement avec des activités diverses telles que du chant et de la danse. Le budget relatif à l'ensemble de ces projets a été présenté à la DJEFS et approuvé. Il s'élève à Fr. 7'000.- au total.

Les joutes et les cross du primaire sont annulés en raison de la pandémie et des informations tardives de la DGEO.

6.2. Etablissement primaire et secondaire (EPS)

Mme Fretz ne peut préciser la date exacte de son départ, mais ce sera au plus tard le 31 juillet 2021.

6.2.1. Retour sur les ECR 8P

Les résultats sont tout à fait conformes aux autres années. Ce qui est rassurant. Elle précise que, comme par le passé, les élèves à besoin particulier ont bénéficié de temps supplémentaire. Pour tendre à plus d'équité, sa hiérarchie a proposé de rajouter du temps complémentaire qui était à choix de l'enseignement. Elle relève la qualité extraordinaire des équipes de correcteurs composées des enseignants de 7P.

6.2.2 Promotions – état des lieux au 31.05.21

Mme Fretz informe qu'il n'y aura pas de bal cette année. Les joutes auront lieu quasi comme d'habitude, avec une petite difficulté concernant les élèves de l'Aviron qui ne devraient pas se mélanger avec ceux du Clos. Une course d'orientation a eu lieu chaque jour depuis le collège du Clos. Les enseignants en ont tiré un bilan extrêmement positif. Il y a fort à parier que cette course ait lieu chaque année. Les promotions auront lieu au Reflet en présence uniquement des élèves car le nombre est limité à 100 personnes. Il y aura une captation vidéo de la cérémonie financée par la Ville et le lien Youtube sera communiqué aux parents qui pourront donc suivre les promotions en direct. Cette décision a été prise afin d'éviter un attroupement à la fin des promotions car les responsables de manifestations sont également responsables du respect des mesures sanitaires après l'évènement. Les photos de classes auront donc lieu mais pas les photos individuelles des élèves entourés de leur famille. Il s'agira cette année encore de promotions particulières avec l'espoir d'un retour à la normale dès l'an prochain.

Dans le cadre de la semaine de l'égalité, Mme Fretz a invité Mme Géraldine Savary, rédactrice en chef de l'hebdomadaire Femina. Un article paraîtra dans l'édition du 13 juin à la suite de l'interview d'une vingtaine de jeunes par quatre journalistes dont Mme Savary. L'un des thèmes abordés était la radicalisation.

Elle informe que la DGEO n'a pas encore statué à ce jour concernant les camps de l'année prochaine.

6.2.3. « Grandir en Paix » Retour sur la formation

R.A.S.

7. Informations de la DJEFS

7.1 Ecole à la montagne « La Cheneau »

Mme Fawer précise que la DJEFS est en attente d'un positionnement clair du canton concernant la reprise des camps avec hébergement. Le personnel du secteur éducation est prêt pour une éventuelle réouverture de La Cheneau à la prochaine rentrée scolaire.

7.2 Prévention dans les quartiers

La DJEFS a été alertée concernant des situations de violence entre jeunes. Mme Fawer a validé des heures supplémentaires pour le secteur jeunesse afin d'augmenter les interventions de travailleurs sociaux de proximité dans les quartiers en cette période de « post-pandémie ». Il y a également la mesure de prévention Prév'Rives qui est mise en place au bord du lac, avec une collaboration avec la ville de La Tour-de-Peilz. Elle couvre le secteur qui va des Bains Payes à la Becque, via le Jardin Roussy. Une présence est également prévue dans les quartiers des hauts tels que Charmontey ou Gilamont qui nécessitent des interventions de terrain. Des animations intitulées « Animambule » sont prévues dans différents quartiers de la ville durant les 3 premières semaines du mois de juillet.

En ce qui concerne les animations, M. Kamba précise que les animations ont lieu de 15h00 à 17h30, alors que les enfants sortent à 15h30 sauf le mercredi bien entendu. Mme Fawer transmettra la remarque aux responsables de l'animation. Il propose que les animations débutent à 16h00.

7.3 Sport scolaire facultatif

Une communication a été faite aux parents via l'école pour les informer de la possibilité d'inscrire leurs enfants aux activités sportives facultatives à partir de début septembre. Mme Fawer précise que Vevey s'est séparée de La Tour-de-Peilz pour qui elle organisait les activités concernant de sport facultatif. Les demandes des élèves veveysans étant très nombreuses, cette « séparation » permettra de répondre davantage aux besoins des jeunes veveysans.

Mme Fawer confirme que l'activité sportive « Open sport », qui ne nécessite pas d'inscription et qui a lieu le week-end, est maintenue. S'il est possible de la renforcer, elle le sera. Cette prestation est très appréciée du jeune public. Il y a un groupe de moniteurs très enthousiastes et motivés. L'activité « Sport pour tous » destinée aux plus grands a été adaptée durant la pandémie.

Mme Fretz signale la disparition de matériel dans les salles de sports. Mme Fawer avait déjà demandé que la matériel scolaire et le matériel non-scolaire soient clairement identifiés et stockés séparément pour éviter ces disparitions. Elle prend note verra avec son secteur sport comment régler ce problème.

7.4 Permanences vacances UAP et camps jeunesse

L'accueil des enfants durant les vacances dans le cadre de la permanence UAP est réservé aux enfants inscrits au sein des UAP.

Deux semaines de camps à la journée seront également organisées cet été, en remplacement des camps de vacances avec hébergement à La Cheneau. Un flyer a été distribué récemment via l'école.

Mme Fawer espère que ces offres répondront aux besoins de l'ensemble des parents. Elle précise également que les camps organisés par les communes de La Tour-de-Peilz et de Montreux sont ouverts aux enfants veveysans sans majoration de prix. L'inverse est également valable. Pour les enfants des autres communes avoisinantes, un supplément de Fr. 100.- est demandé.

7.5 Projet Quarto

Le projet quarto a été évoqué précédemment.

8. Informations du quart parents

8.1. Souhait pour l'EPS d'une liste de classe pour les parents volontaires

M. Jouhaud indique que le quart parents souhaite obtenir une liste de classe au secondaire comme au primaire, ceci dans le but d'établir des liens plus facilement et d'organiser des séances. Les listes de classe sont établies par le secrétariat des écoles. En conformité avec la loi sur la protection des données personnelles, elles ne peuvent être transmises au quart parents sans l'accord des parents. Il est donc suggéré que les enseignants posent la question lors des réunions avec les parents afin d'obtenir leur accord. Mme Fretz propose que la question soit posée à la personne qui lui succèdera.

8.2. Tenue et modalités de la fête des écoles 2021

Ce point a été abordé précédemment en séance.

8.3. Succession à la direction de l'EPS

Le remplacement de Mme Fretz suscite des interrogations. Une nomination aura en principe lieu au début de l'été.

8.4. Jumelages de Vevey et échanges linguistiques dans le cadre scolaire

M. Jouhaud interroge les représentants de la ville et des établissements scolaires concernant des jumelages avec Vevey. Il souhaite savoir dans quelle mesure les jumelages peuvent être mis à profit dans le cadre des échanges linguistiques, par exemple avec Müllheim. La mise en place de nouveaux jumelages avec des villes tessinoises est suggérée, toujours dans l'optique ensuite de pouvoir faire des échanges linguistiques.

M. Luccarini précise que depuis son entrée en fonction, les visites et échanges ont été suspendus en raison de la pandémie. Il est certain qu'une culture du jumelage est entretenue en temps normal au sein de la Municipalité. Sur le principe, il est favorable à l'idée d'utiliser ces jumelages à des fins d'échanges linguistiques et d'en faire profiter les élèves veveysans.

Mme Fretz précise la nouvelle plateforme d'échanges linguistiques nommée Movetia sera présentée en détail par son successeur. Cette plateforme suisse a pour objectif, dans les 2 à 3 prochaines années, qu'un maximum d'élèves puisse bénéficier d'un échange linguistique. Pour les 7-8P il s'agirait de 2 ou 3 jours d'échange, puis une semaine chaque année scolaire de la 9S à la 11S. Il serait difficile de cumuler l'échange linguistique avec le camp dans le Jura. L'idée serait donc que la moitié des élèves partent en camp dans le Jura avec la moitié des élèves suisses allemands et l'autre moitié de la classe se rend en Suisse allemande. Ceci permettrait aussi de soulager les familles de la contrainte d'accueillir les élèves du jumelage. Certaines familles n'ont pas la place, d'autres ne maîtrisent pas parfaitement le français. Movetia prend en charge les frais des enseignants. Mme Fretz donne l'exemple d'un déplacement dans le but de repérer les lieux. Le projet est très intéressant, il nécessite réflexion. Cet échange pourrait également être mis en place lors des camps de ski.

Mme Ferrari précise qu'il y a également une possibilité pour les plus jeunes d'un échange sur une ou deux journées. Le transport est subventionné. Il y a donc également un intérêt de son côté.

8.5. Violence chez les jeunes : état des lieux à Vevey, actions de prévention et de communication impliquant la commune

Un membre relate l'expérience d'un élève de 6P qui n'a pas pu débiter ses ECR le 3 mai dernier suite à l'agression qu'il a subie durant le week-end et qui a nécessité des examens approfondis à l'hôpital ce jour-là. Les médecins ont conclu que cet enfant avait subi un traumatisme crânien. Les parents ont porté plainte et une enquête est en cours. Bien que cela soit un cas relativement isolé, cette information préoccupe le quart parent car elle souligne un possible climat de violence juvénile au sein de la ville de Vevey. Le quart professionnel met en place toute une série de mesure de prévention. Le quart parent souhaiterait savoir ce que le quart politique envisage de mettre en place, éventuellement en termes de communication, d'actions de prévention comme déjà évoqué par Mme Fawer précédemment.

Mme Fawer rappelle qu'il s'agit d'une thématique compliquée et que sa direction a cette année élargi les mesures de prévention : un bilan lui sera soumis à la fin de l'été. Elle rappelle que la commune n'est de loin pas attentiste.

Mme Fretz mentionne qu'une maman a pris contact avec elle pour lui signaler que plusieurs élèves se retrouvaient en dehors des heures de classe et du périmètre scolaire car ils craignaient de se faire attraper et punir par l'école. Ces élèves pratiquent le « starring », activité qui consiste à taper sur d'autres jeunes dans le but de leur faire mal tout en les filmant. Mme Fretz souligne l'importance pour elle d'avoir connaissance de ces faits. Cela lui a permis d'en informer les maîtres de classe et les délégués de classe. Elle a dû intervenir auprès de quatre élèves qui fumaient et qui ont tancé un policier. Lors de cette intervention, elle a interpellé un élève en lui parlant de starring. Le fait d'employer le jargon de ces jeunes et de les interpellé de façon réactive a semble-t-il eu de l'effet.

Pour Mme Fretz, la prévention passe par la connaissance. La participation des directeurs d'établissements aux réunions trimestrielles des représentants du secteur jeunesse avec la police est nécessaire. Elle cite l'exemple de TikTok qui a lancé une mode avec un élastique de masque chauffé qui permet de scier les chaises et les plateaux. Elle constate que la violence des jeunes est exacerbée par la pandémie.

Mme Troillet souligne l'importance de la confiance entre les élèves et les enseignants. Elle cite l'exemple de son fils qui a subi deux tentatives de racket de ses baskets à Kratzer. Elle a directement signalé la chose ce qui a permis de régler rapidement la situation. Elle relève également l'excellent travail fait par les médiateurs. Mme Fretz indique qu'il y a 14 périodes consacrées à la médiation au sein du Collège de Kratzer ce qui est largement au-dessus de la moyenne cantonale et il semble que cela en vaille largement la peine. L'importance de la communication au sein de la famille comme au sein de l'établissement est relevée.

Mme Ferrari regrette que ce sujet soit abordé si tardivement en séance car la capacité de concentration des membres du Conseil d'établissement est déjà bien entamée et le sujet est tellement important. Elle a immédiatement signalé à la DJEFS les dernières situations qui lui sont remontées. Selon elle, des projets transversaux et de mentorats entre les primaires et les secondaires sont primordiaux. Il faut que les élèves apprennent à connaître et à se reconnaître cela fait partie de la prévention. Les dernières altercations signalées concernaient des 8P avec des 6P. Il est réellement extrêmement important de faire le lien entre les petits et les plus grands. Mme Fawer précise qu'il y a un grand travail de fond qui est fait par les éducateurs. Cela se fait aussi par le recrutement de jeunes moniteurs pour les activités proposées aux jeunes qui peuvent incarner des figures positives. Cela vaudrait la peine de développer une thématique de prévention durant la prochaine année scolaire avec les différents partenaires.

M. Jouhaud précise qu'en plus de la prévention auprès de jeunes, il faut bien informer les parents car beaucoup d'entre eux ne sont pas au courant de ces problèmes de violences. Mme Fawer propose que le point prévention soit mentionné dans l'invitation du quart parents. M. Kamba mentionne que des faits de violences entre les parents dans la cour de l'école sont intolérables. Il évoque la bagarre de deux mamans dans la cour de l'école.

9. Informations du quart politique

R.A.S.

10. Informations du quart société civile

R.A.S.

11. Divers et propositions individuelles

Compte tenu de la richesse des échanges et de l'importance des sujets, M. Luccarini propose que le nombre de séance du CETV soit augmenté afin de réduire le nombre de points à traiter et la durée des réunions. Dans un but d'efficacité, les séances devraient durer idéalement 2 heures au lieu de quasi 4 heures aujourd'hui. Mme Fawer précise qu'auparavant le CETV se réunissait au minimum 4 fois par an.

M. Kamba indique que la Municipalité a fait son travail concernant les écrans numériques et a soumis un préavis au Conseil communal qui prendra une décision lors de sa séance du 24 juin prochain.

Au nom du CETV, Mme Fawer remercie Mme Fretz de sa précieuse collaboration et lui remet une attention.

Le Président remercie l'assemblée pour la qualité de ses interventions et lève la séance à 22h30.

La prochaine séance aura lieu le **lundi 11 octobre 2021 à 19h00 à l'Aula du Collège du Clos.**

le Président :

la Secrétaire a.i. :

Yvan Luccarini

Esther Pilet

Annexe : Liste de suivi